



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 12 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

## Rapport du Conseil économique et social pour 2004

### Additif\*

---

\* Le présent rapport est une version préliminaire de la section du rapport du Conseil économique et social sur la reprise de sa session de fond de 2004. La version définitive du rapport complet sera publiée en tant que *Supplément n° 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session (A/59/3/Rev.1)*.

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à la reprise de sa session de fond de 2004 seront publiées sous la cote E/2004/INF/2/Add.3. Les résolutions et décisions seront publiées sous forme définitive en tant que *Supplément n° 1 des Documents officiels du Conseil économique et social, 2004 (E/2004/99)*.



---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention . . . . .	1
VII. Débat général . . . . .	2
A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies . . . . .	2
1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement . . . . .	2
2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 . . . . .	2
B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions . . . . .	3
1. Rapport des organes de coordination . . . . .	3
2. Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 . . . . .	3
4. Programme d'assistance à long terme à Haïti . . . . .	3
E. Coopération régionale . . . . .	4
G. Organisations non gouvernementales . . . . .	4
H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement . . . . .	5
1. Développement durable . . . . .	6
2. Science et technique au service du développement . . . . .	6
7. Administration publique et développement . . . . .	7
8. Coopération internationale en matière fiscale . . . . .	8
VIII. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations . . . . .	9
IX. Questions d'organisation . . . . .	10
B. Reprise de la session de fond . . . . .	10



## **Chapitre premier**

### **Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention**

En 2004, à la reprise de sa session de fond, le Conseil économique et social a adopté des projets de résolution et un projet de décision sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale. Ces résolutions et décision sont résumées ci-après.

#### **Résolutions**

##### **Stratégie de transition sans heurt pour les pays radiés de la liste des pays les moins avancés [point 13 a)]**

Par sa **résolution 2004/66**, le Conseil a décidé d'énoncer plusieurs directives afin de promouvoir le processus visant à assurer une transition sans heurt aux pays radiés de la liste des pays les moins avancés et recommandé à l'Assemblée générale d'adopter la résolution.

##### **Rapport du Comité des politiques de développement sur sa sixième session [point 13 a)]**

Par sa **résolution 2004/67**, le Conseil a tenu compte de sa résolution 2004/66 et fait sienne la recommandation de radiation du Cap-Vert et des Maldives de la catégorie des pays les moins avancés, figurant dans le rapport du Comité des politiques de développement et recommandé que l'Assemblée générale prenne note de la recommandation du Comité.

#### **Décision**

##### **Charte des droits et devoirs économiques des États (point 13)**

Par sa **décision 2004/319**, le Conseil économique et social a pris acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des États (A/59/99-E/2004/83) et décidé de le renvoyer à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, pour suite à donner.

## **Chapitre VII**

### **Débat général**

#### **A. Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies**

1. Le Conseil a repris l'examen de la question de l'application et du suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour), à savoir, les points 6 a) (Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement) à sa 52<sup>e</sup> séance, le 16 septembre 2004, et 6 b) (Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010), à sa 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2004/SR.52 et E/2004/SR.53).

#### **Mesure prise par le Conseil**

2. Au titre du point 6 a) et b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2004/64 et 2004/65.

##### **1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

3. À sa 52<sup>e</sup> séance, le 16 septembre 2004, le Conseil était saisi d'un projet de résolution soumis par son président, intitulé « Conférence internationale sur le financement du développement », dont le texte a été distribué en anglais seulement. On trouvera un résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (Voir E/2004/SR.52).

4. À la même séance, le Conseil a adopté un projet de résolution distribué en anglais seulement (voir résolution 2004/64 du Conseil).

##### **2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010**

5. À sa 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre 2004, le Conseil était saisi d'un projet de résolution soumis par son président, intitulé « Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 » (E/2004/L.55). On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (voir E/2004/SR.53).

6. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2004/65 du Conseil.

## **B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions**

### **1. Rapport des organes de coordination**

#### **2. Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007**

7. Le Conseil a repris l'examen du point intitulé « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions » (point 7 de l'ordre du jour), à savoir les points 7 a) intitulé « Rapports des organes de coordination » et 7 b) « Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007 », à sa 52<sup>e</sup> séance plénière, le 16 septembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (voir E/2004/SR.52).

### **Mesure prise par le Conseil**

8. Au titre du point 7 a) et b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2004/318.

#### **Documents sur les questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions examinés par le Conseil économique et social au titre des points 7 a) et 7 b)**

9. À sa 52<sup>e</sup> séance, le 16 septembre 2004, sur proposition de son président, le Conseil a pris acte du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/59/16). Voir décision 2004/318 du Conseil.

### **4. Programme d'assistance à long terme à Haïti**

10. Le Conseil a repris l'examen du point intitulé « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions » (point 7 de l'ordre du jour), à savoir le point 7 d) intitulé « Programme d'assistance à long terme à Haïti », à sa 54<sup>e</sup> séance plénière, le 11 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (voir E/2004/SR.54).

### **Mesure prise par le Conseil**

11. Au titre du point 7 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2004/322.

#### **Groupe consultatif ad hoc sur Haïti**

12. À sa 54<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2004, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2004/L.58/Rev.1). Voir décision 2004/322 du Conseil.

13. À la même séance, le représentant d'Haïti a fait une déclaration.

14. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2004/322 du Conseil.

## **E. Coopération régionale**

15. Le Conseil a repris l'examen de la question intitulée « Coopération régionale » (point 10 de l'ordre du jour) à ses 53<sup>e</sup> et 54<sup>e</sup> séances, les 5 et 11 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2004/SR.53 et 54).

### **Mesure prise par le Conseil**

16. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2004/320, 2004/323 et 2004/324.

### **Coopération régionale**

17. À sa 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre 2004, sur proposition de son président, le Conseil a décidé que la vingt-troisième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale se tiendrait à Damas, pendant une période de trois à quatre jours, en avril/mai 2005 (voir E/2004/SR.53).

18. À la même séance, le Conseil a adopté la décision orale. Voir décision 2004/320 du Conseil.

19. À sa 54<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2004, le Conseil était saisi d'un projet de décision (E/2004/L.59) intitulée « Coopération régionale » (voir E/2004/SR.54).

20. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2004/323 du Conseil.

21. Également à la même séance, le Conseil était saisi du projet de résolution III intitulé « Mise en œuvre des résolutions concernant la participation des membres associés de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes aux activités de suivi des conférences mondiales des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social » (E/2004/15/Add.2).

22. À la même séance, sur proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter à sa session d'organisation, en janvier 2005, l'examen du projet de résolution III figurant dans le document E/2004/15/Add.2. Voir décision 2004/324 du Conseil (voir également E/2004/SR.54).

## **G. Organisations non gouvernementales**

23. Le Conseil a repris l'examen du point 12 de l'ordre du jour intitulé « Organisations non gouvernementales » à ses 52<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> séances, les 16 septembre et 5 novembre 2004. Il était saisi du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la session ordinaire de 2004 (E/2004/32, projet de décision V) et d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de décision contenu dans le rapport du Comité (E/2004/L.38). On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2004/SR.52 et 53).

## Mesure prise par le Conseil

24. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2004/321.

### Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la session ordinaire de 2004

25. À la 52<sup>e</sup> séance, le 16 septembre, le Conseil était saisi du projet de décision V figurant dans le rapport du Comité chargé des ONG (E/2004/32).

26. À la même séance, le représentant de Cuba a fait une déclaration (voir E/2004/SR.52).

27. À la 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre, le Président du Comité chargé des organisations non gouvernementales a modifié oralement le paragraphe 1 de la décision V figurant dans le rapport du Comité (E/2004/32). La modification en question consistait, à la fin de l'alinéa a), à ajouter les mots « , étant entendu que les services de conférence pour cinq jours (du 5 au 7, et les 10 et 11 janvier 2005) seraient assurés s'ils sont disponibles ».

L'alinéa a) dans son ensemble se lirait comme suit :

« a) Décide que la session ordinaire de 2005 du Comité chargé des organisations non gouvernementales se tiendra du 5 au 18 janvier 2005 et que la reprise de sa session de 2005 aura lieu du 9 au 20 mai 2005, étant entendu que les services de conférence pour cinq jours (du 5 au 7, et les 10 et 11 janvier 2005) seraient assurés s'ils sont disponibles; ».

28. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture d'un état des incidences sur le budget-programme du projet de décision V révisé figurant dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/2004/L.38) (voir E/2004/SR.53).

29. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision tel qu'oralement révisé. Voir décision 2004/321 du Conseil.

## H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

30. Le Conseil a repris l'examen du point 13 de l'ordre du jour intitulé « Développement durable » à sa 52<sup>e</sup> séance, le 16 septembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (voir E/2004/SR.52).

## Mesure prise par le Conseil

31. Au titre du point 13 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2004/319.

### Charte des droits et devoirs économiques des États

32. À la 52<sup>e</sup> séance, le 16 septembre, sur proposition de son président, le Conseil a décidé de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des États (A/59/99-E/2004/83) et décidé

de le renvoyer à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session, pour suite à donner.

33. À la même séance, les représentants des États-Unis d'Amérique, du Bénin et de Cuba ont fait des déclarations (voir E/2004/SR.52).

34. Également à la même séance, le Conseil a adopté la décision orale. Voir décision 2004/319 du Conseil.

### **1. Développement durable**

35. Le Conseil a repris l'examen du point 13 a) de l'ordre du jour intitulé « Développement durable » à sa 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (voir E/2004/SR.53).

### **Mesure prise par le Conseil**

36. Au titre du point 13 a), le Conseil a adopté les résolutions 2004/66 et 2004/67.

#### **Stratégie de transition sans heurt pour les pays radiés de la liste des pays les moins avancés**

37. À sa 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre 2004, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par son président, intitulé « Stratégie de transition sans heurt pour les pays radiés de la liste des pays les moins avancés » (E/2004/L.56).

38. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2004/66 du Conseil.

#### **Rapport du Comité des politiques de développement sur sa sixième session**

39. Également à sa 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre 2004, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par son président intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur sa sixième session » (E/2004/L.57).

40. À la même séance, avant l'adoption du projet de résolution, les représentants du Qatar (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Bénin et des Pays-Bas (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations.

41. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2004/67 du Conseil.

42. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des Maldives, du Cap-Vert et des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations.

### **2. Science et technique au service du développement**

43. Le Conseil a repris l'examen du point 13 b) de l'ordre du jour intitulé « Science et technique au service du développement » à ses 52<sup>e</sup> et 53<sup>e</sup> séances, les 16 septembre et 5 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2004/SR.52 et 53).

## Mesure prise par le Conseil

44. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, Le Conseil a adopté la résolution 2004/68.

### Science et technique au service du développement

45. À sa 53<sup>e</sup> séance, le 5 novembre, le Conseil était saisi du projet de résolution figurant au chapitre I A du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement (E/2004/31), intitulé « Science et technique au service du développement ».

46. À la même séance, le Président du Conseil a donné lecture des modifications apportées au projet de résolution, lesquelles se lisent comme suit :

a) Aux paragraphes 1, 4, 5, 10 b) ii) et 10 b) iv), remplacer « les objectifs du Millénaire pour le développement » par « les objectifs de développement convenus par la communauté internationale, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire »;

b) Modifier le paragraphe 10 b) comme suit : « La Commission de la science et de la technique au service du développement, dans les limites des ressources existantes et dans le cadre de son mandat de coordination des activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies, est invitée à : ».

47. Également à la même séance, avant l'adoption du projet de résolution, le représentant des Pays-Bas [au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association qui sont candidats éventuels (Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro)] a fait une déclaration.

48. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel que modifié oralement. Voir résolution 2004/68 du Conseil.

## 7. Administration publique et développement

49. Le Conseil a repris l'examen du point 13 g) de l'ordre du jour intitulé « Administration publique et développement » à sa 54<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (voir E/2004/SR.54).

## Mesure prise par le Conseil

50. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté oralement la décision 2004/324.

### Administration publique et développement

51. À sa 54<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2004, le Conseil, sur proposition de son président, a décidé de reporter à sa session d'organisation, en janvier 2005, l'examen des recommandations figurant dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique (E/2004/44). Voir décision 2004/325 du Conseil.

## **8. Coopération internationale en matière fiscale**

52. Le Conseil a repris l'examen du point 13 h), intitulé « Coopération internationale en matière fiscale » à sa 54<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu pertinent (voir E/2004/SR.54).

### **Mesure prise par le Conseil**

53. Au titre du point 13 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté le projet de résolution 2004/69.

### **Coopération internationale en matière fiscale**

54. À sa 54<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2004, le Conseil était saisi d'un projet de résolution présenté par son Président, intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2004/L.60) et d'un état soumis par le Secrétaire général, conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social (E/2004/L.61).

55. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture des modifications apportées à l'état des incidences sur le budget-programme (E/2004/L.61) :

a) Lire l'avant-dernière ligne du paragraphe 3 comme suit : « La documentation requise est estimée à 26 pages avant la session, 7 pages pendant la session et 100 pages après la session »;

b) Au paragraphe 5, lire l'avant-dernière ligne comme suit : « Le Secrétariat se propose de maintenir les dispositions en place, c'est-à-dire une petite équipe technique, et, le cas échéant, de répondre aux besoins supplémentaires du Comité en matière de services de conférence dans les limites des ressources disponibles ».

56. À la même séance, le représentant du Cameroun a modifié oralement le projet de résolution E/2004/L.60.

57. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que modifié oralement. Voir résolution 2004/69 du Conseil.

58. Également à la même séance, après l'adoption du projet de résolution, les représentants du Cameroun, du Japon, des États-unis d'Amérique, du Belize (au nom de la Communauté des Caraïbes), du Qatar (au nom des États membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), des Pays-Bas (au nom de l'Union européenne) et de la Barbade ont fait des déclarations.

## **Chapitre VIII**

### **Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations**

1. Le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations à la reprise de sa session de fond (point 1 de l'ordre du jour). La question a été examinée à la 52<sup>e</sup> séance, le 16 septembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans le compte rendu analytique pertinent (voir E/2004/SR.52). Le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général sur l'élection d'un expert à l'Instance permanente sur les questions autochtones parmi les candidats proposés par les gouvernements (E/2004/L.1/Add.23).

#### **Mesure prise par le Conseil**

2. Au titre du point 1 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2004/201 F.

## **Chapitre IX**

### **Questions d'organisation**

#### **B. Reprise de la session de fond**

1. Le Conseil a repris sa session de fond de 2004 au Siège de l'ONU, le 16 septembre, les 5 et 11 novembre 2004 (52<sup>e</sup> à 54<sup>e</sup> séances) (voir E/2004/SR.52 à 54).

#### **Mesure prise par le Conseil**

2. Le Conseil a repris l'examen des points 1, 6 a) et b), 7 d), 10, 12, 13 a), b) et g) à ses 52<sup>e</sup> à 54<sup>e</sup> séances, le 16 septembre et les 5 et 11 novembre 2004. On trouvera le résumé des débats dans les comptes rendus analytiques pertinents (E/2004/SR.52, 53 et 54). Voir résolutions 2004/65 à 69 du Conseil et décisions 2004/201 F et 2004/318 à 325.

---